

Direction des affaires juridiques

Réf : DAJP/n°2021-72

**Décision de nomination d'un suivant de liste
A la Commission de la formation et de la vie universitaire**

Collège des usagers

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision n°DAJP/2020-122 du président de l'Université de Tours, en date du 6 mars 2020, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu la liste de candidats intitulée « BOUGE TON CAMPUS ! » ;

Vu la démission de M. Oscar Bretonneau en date du 16 décembre 2020 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Mme Lucie Maltot, premier membre non élue de la liste devient suppléante de Mme Iona Ayreault à la commission de la formation et de la vie universitaire, collège des usagers, en remplacement de M. Oscar Bretonneau, ce pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Tours, le 27 janvier 2021

Arnaud Giacometti
Président de l'Université

A. Giacometti

P.J. : composition actualisée de la C.F.V.U.

**COMPOSITION ACUTALISÉE DE LA CFVU
Secteur 2**

TITULAIRES	SUPLÉANTS	LISTE
Iona AYREAULT	Lucie MALTOT	BOUGE TON CAMPUS
Théa BOISSEAU	Maxime SENNEPIN	BOUGE TON CAMPUS
Léo CORDAT	Mélisande CHAUVIN	ETUDIANT-E-S SOLIDAIRES
Vincent CUCCHIARO	Axelle PISCIOTTA	UNI CONTRE LES BLOCAGES
Maxence POILE	Océane HUET	BOUGE TON CAMPUS